



La Défense, le 3 décembre 2012

Madame Cécile DUFLOT
Ministre de l'Égalité des Territoires et du Logement
Hôtel de Castries
72, rue de Varenne
75007 PARIS

Madame la ministre,

Dans le cadre de la journée nationale d'action, organisée le 27 septembre dernier par nos organisations syndicales CGT, FO et CFDT, pour exprimer les revendications des personnels de catégories C administrative et technique du MEDDE et du METL, une délégation intersyndicale a été reçue par la directrice-adjointe du cabinet du MEDDE, Mme Morellet-Steiner ainsi que par Mme DAVID Conseillère Budgétaire de votre cabinet.

Cette journée d'action a rassemblé environ 1 000 participants devant le cabinet du MEDDE. Elle faisait suite à de multiples mobilisations nationales et dans les départements autour des CAP des adjoints administratifs et des dessinateurs, avec la signature par plusieurs milliers d'agents des pétitions intersyndicales soutenant les revendications portées par les organisations syndicales CGT, FO et CFDT.

Les représentantes des ministères se sont engagées lors de l'entrevue du 27 septembre, à reprendre le dossier des catégories C administrative et technique du MEDDE et du METL et à faire avancer ce qui relevait des responsabilités des ministères, pour le porter ensuite auprès de la ministre de la Fonction Publique et défendre les spécificités et les blocages de carrière des corps concernés.

Les représentantes des ministères ont également annoncé le report de l'examen des promotions au titre de 2013 (avancements de grades au sein des corps de catégorie C) sur des CAP nationales tenues au 1er semestre 2013, pour les catégories C administratives d'abandonner la PFR et, sous la pression, de déplaçonner leur régime indemnitaire ainsi que d'aborder la question du retard pris par le régime indemnitaire des dessinateurs.

A cet effet, elles ont évoqué la commande d'un rapport au CGEDD sur les corps des adjoints administratifs et des dessinateurs. A-t-il effectivement été commandé ?

Nos organisations syndicales demandent la transmission de ce rapport au plus tard au 31 janvier 2013. Il permettra d'alimenter et d'enrichir la réflexion.

Dès à présent et sans attendre, nous vous demandons d'organiser une première réunion de travail.

Par ailleurs, nous vous rappelons nos demandes d'augmentation des ratios de promotions au titre de 2013, 2014 et 2015, d'accès non contingenté au 8ème échelon, de mesures qui redonnent du sens au déroulement de carrière des agents de catégorie C en tenant compte des faibles écarts de rémunération entre les échelles de la grille de salaire quasiment totalement sous la menace du SMIC, et enfin d'un véritable accès à la catégorie B.

En souhaitant que ce courrier retienne toute votre attention, nous vous prions de croire, Madame la ministre, à l'assurance de notre considération respectueuse.

Pour la CGT-PTAS

Didier HOREAU

Pour le SN PETULTEM-FO

Sylvie CALVO

Pour l'UFETAM-CFDT

Hubert LEBRETON